

Boghem se soit montré aussi habile constructeur que l'auteur des plans lui-même ; mais, enfin, il faut reconnaître qu'il n'a été désigné, dans tous les actes officiels de l'époque, extraits des archives de Flandres, qu'avec la qualité de *maître masson*. Or, contrairement à l'opinion de quelques archéologues qui ont cru voir, dans ces deux désignations, une seule et même qualification, celle d'architecte, nous croyons qu'il existait déjà, dans le XVI^e siècle, une différence notable qu'il importe de signaler ici. L'architecte possédait déjà, comme de nos jours, des connaissances positives non exigées du *maître masson*. La géométrie, la statique, la perspective, le dessin étaient indispensables à l'architecte, non obligatoires pour le *maître masson*, qui était tenu de connaître seulement la coupe des pierres, la qualité et l'emploi des matériaux, le rapport des mesures en grand, d'après les plans réduits des architectes ; c'est ce qu'on peut voir dans cette phrase du traité de Michel Colombe, pour Brou, en parlant de son neveu : « Et le dict Bastyen François, « *maître masson de l'esglise de Saint-Martin-de-Tours*, fera « de pierres de taille, toute la massonnerie servant à la dicte « sépulture, en petit volume, *par vrais traicts et mesures*, « tellement que, en réduisant le *petit pié au grand*, Madame « pourra voir toute la sépulture de mon dict feu seigneur de « Savoye. »

Et plus loin, en citant le plan de l'église, il ajoute : « Et « le dict Bastyen François *portera la montée de l'élevation*

Brou, édition 1844, p. 273, que lorsqu'on répara le clocher de Brou, en 1613, on fit venir maître Oddot-Mayre, qualifié dans l'acte de *maître masson et architecte*, habitant de la ville de Dôle, au comté de Bourgogne. Donc, dans le XVII^e siècle, on ne pouvait pas encore désigner un maître maçon par la qualité d'architecte seulement ; il fallait la réunion des deux qualités pour exprimer un *constructeur* pouvant faire *les plans et la maçonnerie*.